



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion du : mercredi 09 mai 2018

Président : MM MATHIEU.

Présents : MME GOFFAUX MM. THOMAS – DELPLACE - ELLIBINIAN
(représentant CRA).

Excusés : MM. GORIN – DUPUY – DARDE - LE CAVIL

INFORMATIONS

La Commission rappelle à tous les clubs qu'il est impératif de consulter les Procès Verbaux afin d'éviter tout problème concernant particulièrement les dates de rappel des feuilles de matches.

TERRAINS

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

RAPPEL A TOUTES LES EQUIPES:

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevant sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisirs, l'équipe recevant aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

SAMEDI

Poule A :

20007428 – CANAL + – MEDIA FC DU 28/04/2018

COUPES

Samedi Matin

Franciliens

Bariani / Supporters

La Commission prend bonne du courrier de l'équipe de ESSEC FOOT et confirme la date et l'heure de la finale de la coupe soit 11 juin 2018 à 20 h 45 au Stade De Jérôme 75020 PARIS

CHAMPIONNAT

Samedi Matin

Poule A

20007484 – SPORT FOOT / ENORME FC du 05/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SPORT FOOT), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SPORT FOOT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ENORME FC (5 buts / 4 points).

20007466 – SEIZIEME ES / AS CANAL + du 10/03/18

En l'absence de la feuille de match réclamée le 28/03/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à SEIZIEME ES (0 but - 0 point) pour en attribuer le gain à AS CANAL + (4 buts – 4 points)

Poule A

20007433 – ES SEIZIEME / SPORT FOOT du 09/12/17 reporté au 28/04/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SPORT FOOT), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SPORT FOOT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ES SEIZIEME (5 buts / 4 points).

Poule B**20007859 – TROMBLONS DU MIDI / CORMEILLES AC 1 du 05/05/18**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de CORMEILLES AC 1), la Commission décide :

Match perdu par forfait à CORMEILLES AC 1 (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à TROMBLONS DU MIDI (5 buts / 4 points).

20007838 – CORMEILLES AC / EED du 10/03/18

En l'absence de la feuille de match réclamée le 28/03/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à CORMEILLES AC (0 but - 0 point) pour en attribuer le gain à EED 1 (4 buts - 4 points)

<u>Franciliens</u>

Poule A**20008015 – ALFORTVILLE 2 / EQUINOXE du 07/05/18.**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'EQUINOXE), la Commission décide :

Match perdu par forfait à EQUINOXE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ALFORTVILLE 2 (5 buts / 4 points).

20008012 – LES CIGALES / JOINVILLE RC du 07/05/18.

La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

20008014 – LANCIERS FC / IGN du 07/05/18.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'IGN),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à IGN (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LANCIERS FC (5 buts / 4 points).

20008017 – BOURG LA REINE / DCONTRACT du 07/05/18.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de DCONTRACT),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à DCONTRACT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à BOURG LA REINE (5 buts / 4 points).

Poule C**20008278 – PANTHEON FC / MAARIFIENNE du 07/05/18.**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier De MAARIFIENNE), la Commission décide :

Match perdu par forfait à MAARIFIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PANTHEON FC (5 buts / 4 points).

20008276 – LUXEMBOURG FC / PITRAY OLLIER du 07/05/18.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de LUXEMBOURG FC), la Commission décide match reporté à une date ultérieure.

Toutefois la Commission après vérification auprès du responsable de secteur, confirme que les installations du stade de l'île de Puteaux étaient bien ouvertes normalement (jusqu'à 22 h 30) le 7 mai 2018

<u>Bariani</u>

Poule B

20010420 – LA FAISE / TROPICAL AC du 05/03/18

En l'absence de la feuille de match réclamée le 21/03/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à LA FAISE (0 but - 0 point) pour en attribuer le gain à TROPICAL AC (1 but – 4 points)

20010424 – LA FAISE / ETUDIANTS DYNAMIQUE du 12/03/18

En l'absence de la feuille de match réclamée le 28/03/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à LA FAISE (0 but - 0 point) pour en attribuer le gain à ETUDIANTS DYNAMIQUE (7 buts – 4 points)

Poule C

20010515 – BLUE STARS / NEUILLY OLYMPIQUE du 12/03/18

En l'absence de la feuille de match réclamée le 28/03/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à BLUE STARS (0 but - 0 point) pour en attribuer le gain à NEUILLY OLYMPIQUE (3 but – 4 points)

Prochaine réunion : mercredi 16 mai 2018.